

RENSEIGNEMENTS SUR L'ADHÉSION/AFFILIATION À L'APC

Membre actif :	Médecin diplômé qui est autorisé à exercer dans l'une des provinces canadiennes et qui possède la certification en psychiatrie du Collège royal des médecins et chirurgiens ou d'un ordre professionnel provincial, ou qui possède des qualifications spécialisées reconnues par le conseil d'administration. Un barème de frais échelonnés est appliqué pendant les trois premières années suivant la certification (psychiatre en début de carrière 1, 2 et 3).
Membre en formation :	Médecin inscrit à un programme canadien de formation postdoctorale en psychiatrie approuvé ou à un autre programme de formation postdoctorale en psychiatrie.
Membre à vie :	Membre actif de 70 ans et plus, qui a été membre actif en règle pendant 30 années consécutives.
Membre honoraire :	Nommé sur recommandation du Comité des services aux membres et du conseil d'administration et par un vote affirmatif des deux tiers des membres votants présents à toute assemblée générale annuelle (AGA) de l'APC. Les membres honoraires doivent répondre aux critères d'adhésion de membre actif, de membre à vie ou de membre en formation.
Étudiant en médecine :	Étudiant en médecine inscrit à un programme canadien de formation en médecine approuvé. L'adhésion est gratuite, mais ne donne accès qu'aux publications en ligne.
Membre associé :	Médecin diplômé, qui est autorisé à exercer dans l'une des provinces canadiennes et qui a les mêmes buts et objectifs que l'Association.
Membre affilié :	Professionnel impliqué dans la prestation de services psychiatriques ou la promotion de la santé mentale, et qui est considéré par l'APC comme un professionnel compétent dans son domaine (p. ex., psychologue, travailleur social, etc.).
Affilié international :	Médecin diplômé en psychiatrie, dont la résidence permanente se trouve à l'extérieur du Canada.
Psychiatre formé à l'étranger :	Psychiatre formé à l'étranger qui réside au Canada, mais qui n'est pas encore autorisé à exercer au Canada.
Médecin diplômé à l'étranger :	Médecin inscrit à un programme de formation postdoctorale approuvé en psychiatrie à l'extérieur du Canada, diplômé international en médecine qui vit au Canada ou Canadien qui fréquente une école de médecine située à l'extérieur du Canada.
Membre honoraire affilié :	Nommé sur recommandation du Comité des services aux membres et du conseil d'administration et par un vote affirmatif des deux tiers des membres votants présents à toute assemblée générale annuelle (AGA) de l'APC. Les membres honoraires affiliés ne sont pas admissibles au statut de membre actif, de membre à vie ou de membre en formation.

COTISATIONS ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2023		AB, BC, MB, QC, SK, NT, NU, YT 5 %		ON 13 %		NB, NL, NS, PE 15 %	
Catégorie/sous-catégorie	Frais d'adhésion	TPS	Total	TVH	Total	TVH	Total
Membre actif :	639,00	31,95	670,95	83,07	722,07	95,85	734,85
Psychiatre en début de carrière 1 :	158,00	7,90	165,90	20,54	178,54	23,70	181,70
Psychiatre en début de carrière 2 :	319,00	15,95	334,95	41,47	360,47	47,85	366,85
Psychiatre en début de carrière 3 :	478,00	23,90	501,90	62,14	540,14	71,70	549,70
Conjoint/conjointe	550,00	27,50	577,50	71,50	621,50	82,50	632,50
Membre en formation :	65,00	3,25	68,25	8,45	73,45	9,75	74,75
Étudiant en médecine :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin diplômé à l'étranger :	192,00	0,00	192,00	0,00	192,00	0,00	192,00
Membre associé :	222,00	11,10	233,10	28,86	250,86	33,30	255,30
Membre affilié :	222,00	11,10	233,10	28,86	250,86	33,30	255,30
Affilié international :	322,00	0,00	322,00	0,00	322,00	0,00	322,00

Psychiatre formé à l'étranger :	639,00	31,95	670,95	83,07	722,07	95,85	734,85
Membre à vie :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Membre honoraire affilié :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00